



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 15 mai à 18 heures et 30 minutes,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Présents :

Mmes Marie-Noëlle RAINON, Colette BOUTILLET, Lydie ROTHIER, Christine CHANOIR, Virginie LIZEUX;
MM. Urbain HUART, Julien ROY, Marc BOUTILLET, Martial HEMARD, Jean-Louis DUTEL ;

Absents : Claudine VERDONCK ayant donné pouvoir à Mme Lydie ROTHIER, Martine BARRE, absentes excusées.
Fabien VERNON

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10 Votants : 11 dont 1 pouvoir

A été nommé secrétaire : Monsieur Martial HEMARD

Ordre du jour :

- Délibération pour l'adhésion à la charte du Parc Naturel de la Montagne de Reims 2025-2039
- Délibération portant avis sur le projet de révision du SCOT
- Délibération portant avis sur le projet de Plan de Mobilité Grand Reims 2025-2035
- Délibération relative aux marchés de prestations intellectuelles pour le projet du Soleil d'or
- Délibération portant acquisition de 10 actions de la SPL Agencia et nomination du représentant de la commune à la SPL Agencia

- **Délibération N° 11-2025 :** Approbation du projet de la nouvelle charte du Parc Naturel de la Montagne de Reims 2025-2039, valant adhésion : adoptée par 8 voix pour et 3 voix contre

- **Délibération N° 12-2025 :** Avis sur le projet de Schéma de cohérence Territoriale du Grand Reims :

Avis défavorable par 11 voix.

Le Conseil déclare que ce projet prévoit une hiérarchisation des communes en fonction de leur importance démographique, et que le projet contraindra, limitera voire interdira le développement des dites communes au profit des centres urbains.

- **Délibération N° 13-2025** : Avis sur le plan de mobilité de la Communauté Urbaine du Grand Reims 2025-2035 et son évaluation environnementale :
Avis défavorable par 11 voix. Avis dans la continuité de la précédente délibération, et du peu de cas fait des personnes ayant de faibles moyens.
- **Délibération N° 14-2025** : Délibération relative aux marchés de prestations intellectuelles pour le projet du Soleil D'Or.
- Il est question de l'accompagnement d' Agencia dans la réhabilitation du bâtiment du Soleil d' Or en tant que maître d'ouvrage, depuis la phase de programmation jusqu'aux opérations de réception des travaux. Un devis pour un montant global de 37 100 euros HT est présenté. Il est voté à l'unanimité pour le moment de ne valider que la 1^{ère} phase de cadrage, études techniques préalables et élaboration du programme fonctionnel avec estimation du budget par poste de travaux pour un montant de 7525 euros HT. Le projet est de vérifier si une subvention pourrait potentiellement couvrir tout ou partie de cet investissement. Votée par 11 voix pour.
- **Délibération N° 15-2025** : Délibération portant acquisition de 10 actions de la SPL Agencia et nomination du représentant de la commune à la SPL Agencia. L'achat de 10 actions auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims est obligatoire pour faire appel aux services de la SPL Agencia. Mr Urbain HUART est désigné représentant de la commune de Villers Marmery, à l'assemblée générale de la SPL Agencia. Votée par 11 voix pour.

Séance levée à 20h50

Le Maire,

Marie-Noëlle RAINON